

# CHARTRE du MOUVEMENT

## « Santé mentale et Troubles psychiques »

GRANDE CAUSE NATIONALE 2014



### NOUS,

**Citoyens souffrant de troubles psychiques,**

**Acteurs en contact direct ou indirect avec les personnes touchées par les maladies psychiques et leurs proches, familles et entourage,**

**Acteurs intervenant dans le champ de la santé, de la psychiatrie et dans le domaine de l'accompagnement vers un mieux-être psychique,**

**Acteurs d'un ensemble de structures et de dispositifs intervenant dans le champ de l'accompagnement médico-social, social et de la protection,**

**Acteurs de la vie citoyenne, confrontés aux enjeux de la santé mentale à travers nos actions éducatives, culturelles, sportives, économiques, solidaires...,**

**Travaillant en liens étroits entre nous, chacun à des places différentes, et prenant l'engagement d'associer les différents publics touchés par la souffrance psychique ;**

### RECONNAISSONS QUE

- Les **pathologies relevant de la psychiatrie** se situent au **troisième rang des maladies les plus fréquentes en France**, après le cancer et les maladies cardiovasculaires.

- On estime en effet qu'entre **un dixième et un cinquième de la population** risque d'être atteint par un trouble psychique à un moment quelconque de la vie.

- Les **troubles psychiques** peuvent mettre la personne **en situation de handicap et détériorer sa qualité de vie ainsi que celle de ses proches**. Ils sont associés à une forte mortalité.

**Premières causes d'invalidité et d'arrêts maladie de longue durée**, les maladies psychiques ont des répercussions économiques et sociales importantes : *précarité, exclusion, conduites à risques, addictions, etc.*

**La loi du 11 février 2005** a reconnu la distinction entre le **Handicap psychique, conséquence d'une maladie psychique** et le **Handicap mental, conséquence d'une altération des capacités intellectuelles**.

- Bien que les sociétés occidentales aient fait le choix de **traiter et d'inclure** les personnes atteintes de troubles psychiques dans la Cité, ceux-ci sont sujets à des **préjugés tenaces**.

Face à une trop grande méconnaissance des troubles psychiques, le grand public et les pouvoirs publics sous-estiment la détresse, la souffrance et l'isolement dans lesquels se trouvent les personnes souffrant de troubles psychiques et leur entourage.

Leur **stigmatisation**, nourrie par une couverture médiatique souvent déformante, rend l'acceptation de la maladie et l'intégration de la personne difficiles, souvent impossibles.

- Compte tenu de l'augmentation, de la prévalence des troubles psychiques et de leurs retentissements sur la société, la **Santé mentale a été reconnue comme une priorité internationale par l'ONU** ; elle est considérée comme **une richesse individuelle et collective** où la prise en compte de la souffrance de chaque citoyen ne relève pas uniquement de la maladie mentale mais aussi des troubles psychiques au sens large du terme.

- Eu égard à la définition établie par l'OMS, la Santé Mentale s'entend comme :

*« un état de complet de bien-être physique, mental et social, [et] qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».*

- La Santé Mentale est portée en France, au niveau national, par le « Plan Psychiatrie et Santé Mentale » pour les années 2011-2015.

Ce dernier rappelle que : *« Toute action visant à préserver ou à restaurer une bonne santé bénéficie à l'ensemble des individus, tant les conséquences des troubles mentaux sur la collectivité sont importantes ».*

**Le Mouvement « Santé mentale et Troubles psychiques » souhaite faire reconnaître l'importance du poids des Troubles psychiques et des maladies chroniques et handicapantes dans la définition de la Santé mentale, qui elle, plus large, concerne chacun d'entre nous, quels que soient l'âge, le sexe et l'origine.**

**En appelant à faire reconnaître la Santé mentale et les Troubles psychiques, comme une priorité pour les Français avec l'attribution du label « Grande Cause Nationale », nous convenons de la nécessité à :**

## **MOBILISER**

- Hisser la Psychiatrie et la Santé mentale au niveau d'une priorité de santé publique nationale et mener un débat approfondi sur le développement de solutions concrètes : soins, ressources, logement, accompagnement, protection juridique et activités sociales et professionnelles.
- Fédérer les acteurs concernés par la santé mentale et la psychiatrie avec une mobilisation conjointe des secteurs de la santé, du social, du médico-social, du logement, de l'emploi, de l'enseignement, de la justice ainsi que les organisations de la société civile, les personnes touchées par les troubles psychiques et leurs proches.
- Parler d'une même voix et avoir ainsi un fort impact sur l'opinion publique et les décideurs politiques.
- Nourrir un plaidoyer commun porteur d'avancées.
- Enrichir notre socle de connaissances en matière de santé mentale et de psychiatrie, d'interventions afin de faire ressortir les différents modes d'action, les bonnes pratiques et projets novateurs, au sein et en dehors du secteur sanitaire et social.
- Recruter de nouvelles forces vives au sein des associations et fédérations engagées : bénévoles, volontaires, donateurs, etc.

## **INFORMER**

- Eclairer sur la condition des personnes touchées par la maladie psychique ou en souffrance psychique.

- Mieux faire connaître les différents troubles de santé mentale et leurs terminologies :

Handicap psychique, maladies mentales/ maladies psychiques, troubles psychiques/ troubles psychiatriques, souffrance psychique, parce que leur prise en compte est un élément de soin.

Deux tiers des Français s'estiment insuffisamment informés sur la santé mentale. Il existe donc un besoin réel d'information à ce sujet.

- Lutter contre les préjugés pour briser les tabous sur les différentes formes de troubles psychiques et sur ceux qui en sont atteints.
- Faire savoir que l'on peut traiter les maladies psychiques et que les personnes peuvent se rétablir.
- Faire savoir qu'il existe des progrès de la recherche, des pharmacothérapies et des thérapies psychosociales permettant une stabilisation et un mieux-être des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Eclairer sur les facteurs bio-socio-psychologiques à prendre en compte, notamment dans la prévention.
- S'adresser à tous les acteurs de la société pour les amener à accueillir la personne en souffrance psychique et ses proches.
- Mener des actions spécifiques pour mieux prendre en compte la personne dans son ensemble : ses symptômes, sa singularité, sa dignité, ses richesses et sa vulnérabilité. Il s'agit de considérer la personne au-delà de la maladie.
- Mieux faire comprendre les répercussions d'une mauvaise santé mentale pour faire de ce sujet l'affaire de tous.

## **MODIFIER LES COMPORTEMENTS**

- Changer les regards sur les troubles psychiques et leur dénomination négative.
- Changer la perception des médias pour faire évoluer les discours.
- Renforcer les actions préventives et l'entraide pour apporter un soutien aux personnes souffrant de troubles psychiques, ainsi qu'à leurs proches.
- Démontrer qu'il est possible d'améliorer significativement le parcours de vie des malades en incitant la population à mieux les intégrer dans la société.
- Sensibiliser la population sur l'importance des principaux facteurs contribuant à l'aggravation des troubles psychiques chez une personne malade : le rejet et l'isolement social, la prise de substances addictives et l'arrêt des traitements.
- Sensibiliser la population sur le rôle essentiel de la prévention précoce (parentalité et périnatalité).
- Sensibiliser sur l'importance de mener des projets de recherche sur les maladies psychiques.

## PROMOUVOIR LES MISSIONS MENÉES PAR LES ACTEURS DU COLLECTIF

- Témoigner que les personnes touchées par une maladie psychique peuvent avec un accompagnement adapté se rétablir et vivre dans la Cité.

On peut compenser en grande partie le handicap psychique et vivre dans la Cité grâce à un accompagnement adapté : en améliorant le parcours de vie de la personne souffrant de troubles psychiques, en recherchant une plus grande insertion sociale et professionnelle et davantage d'autonomie.

- Valoriser les nombreux talents et capacités de ces personnes.

Elles doivent pouvoir jouer un rôle actif dans leur vie et dans notre société, ainsi que dans l'accompagnement d'autres personnes en souffrance psychique.

- Alerter sur le rôle capital des familles et de l'entourage dans l'accompagnement et le soutien des personnes souffrant de troubles psychiques.

Ils sont acteurs du traitement et de l'amélioration du parcours de vie du malade.

- Sensibiliser sur la nécessité de développer des aides et des perspectives d'avenir pour les malades, leurs familles et l'entourage.

- Alerter sur l'importance d'un dialogue permanent entre les soignants, les travailleurs sociaux, les accompagnants, les patients et leur entourage pour prévenir les crises, accompagner la maladie et trouver en commun des solutions optimisées.

- Faire émerger les actions des acteurs du Collectif aux yeux du grand public.

- Assurer le financement de leurs différentes actions : information et sensibilisation, prévention, recherche, projets-pilotes etc.

**Le Collectif pour la Santé Mentale et les Troubles Psychiques**  
**Grande Cause nationale 2014**

30 novembre 2012

## **SUR LA CONSTITUTION DU MOUVEMENT** **« SANTÉ MENTALE ET TROUBLES PSYCHIQUES »**

**Le Mouvement « Santé mentale et Troubles psychiques » est un groupe d'acteurs signataires indépendants soutenant l'objectif du Collectif pour faire de la Santé mentale et des Troubles psychiques la Grande Cause nationale 2014.**

### **Les membres du Mouvement acceptent :**

- Leur présence sur les outils de communication du Collectif afin de donner de l'ampleur au plaidoyer pour la reconnaissance de la Santé mentale et des Troubles psychiques.
- La promotion de la campagne d'adhésion et des actions menées par le Collectif.

### **Au sein du Mouvement, vous bénéficierez :**

- d'invitations à participer à l'ensemble des actions nationales prévues en 2014 (colloques, expositions, manifestations diverses,...).
- d'information sur l'ensemble des actions du Collectif.
- d'un relais de vos actions, notamment sur le site internet.

## SUR LE COLLECTIF AU CŒUR DE CE MOUVEMENT D'ACTEURS

### Les membres du Collectif sont engagés à :

- Participer aux réunions du Collectif et à répondre aux sollicitations de celui-ci.
- Se mobiliser sur les évènements Collectifs en relayant l'information auprès de leurs réseaux et en appelant leurs ressources humaines à participer.
- Relayer auprès du plus grand nombre la campagne d'adhésion.
- Proposer des animations et actions valorisant les objectifs du Collectif.
- Organiser de leur propre initiative des actions solidaires. Ils peuvent solliciter certaines associations du Collectif pour y participer.

### Structure du collectif

Ce Collectif est un espace citoyen d'acteurs rassemblés autour des principes fondateurs de cette Charte et souhaitant se mobiliser pour atteindre des objectifs partagés.

C'est un espace non confessionnel et non partisan, qui est ouvert à la diversité de ses membres, parties prenantes des décisions et des dispositifs qui les concernent.

Le Collectif n'a pas de statut juridique. Il est domicilié à l'adresse du siège de l'Association ŒUVRE FALRET - 49, rue Rouelle 75015 Paris.

### Le Collectif est constitué de trois instances principales :

**Le Comité d'orientation**, est composé de porte-paroles et acteurs du champ politique, médical, associatif, médiatique, culturel, qui par leur réseau, leurs relais et leurs actions, peuvent faciliter l'aboutissement du projet.

**Le Comité éthique**, constitué d'un noyau de « sachants », est garant du périmètre d'action du Collectif et se réserve ainsi le droit d'émettre un avis sur les prises de position du Collectif, ses partenariats et son financement.

**Le Comité d'organisation et son bureau** anime et coordonne l'ensemble des activités du Collectif.

## **MEMBRES DU COLLECTIF**

### **Advocacy France**

Association d'usagers en santé mentale,  
médico-sociale et sociale

[www.advocacy.fr](http://www.advocacy.fr)

### **AGAPSY**

Fédération nationale des Associations  
Gestionnaires pour l'Accompagnement  
des personnes handicapées PSYchiques

[www.agapsy.fr](http://www.agapsy.fr)

### **AIRe**

Association nationale des Instituts  
Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques  
et de leurs Réseaux

[www.aire-asso.fr](http://www.aire-asso.fr)

### **ANPCME**

Association Nationale des Présidents de  
CME

[www.cme-psy.org](http://www.cme-psy.org)

### **Argos 2001**

Association d'aide aux personnes atteintes  
de troubles bipolaires et à leur entourage

[www.argos2001.fr](http://www.argos2001.fr)

### **CNQSP**

Collège National pour la Qualité des  
Soins en Psychiatrie

[www.cnqsp.org](http://www.cnqsp.org)

### **CNUP**

Collège National Universitaire de  
Psychiatrie

### **FASM - Croix-Marine**

Fédération d'Aide à la Santé Mentale

[www.croixmarine.com](http://www.croixmarine.com)

### **FFP**

Fédération Française de Psychiatrie

[www.affep.fr](http://www.affep.fr)

### **FNAPSY**

Fédération Nationale des Association  
d'Usagers en Psychiatrie

[www.fnapsy.org](http://www.fnapsy.org)

### **France-Dépression**

Association Française contre la dépression  
et les troubles bipolaires

[www.france-depression.org](http://www.france-depression.org)

### **ŒUVRE FALRET**

Association d'accompagnement d'adultes  
et enfants en souffrance psychique

[www.falret.org](http://www.falret.org)

### **Réseau Galaxie**

Réseau national pour favoriser l'insertion  
socioprofessionnelle des personnes en  
situation de handicap psychique

[www.reseau-galaxie.fr](http://www.reseau-galaxie.fr)

### **Schizo ? Oui !**

Association pour parler de la schizophrénie

[www.schizo-oui.com](http://www.schizo-oui.com)

### **UNAFAM**

Union Nationale de Familles et Amis de  
personnes Malades et handicapées psychiques

[www.unafam.org](http://www.unafam.org)